

La formation syndicale Cgt

263, rue de paris. 93516 Montreuil Cedex

Tel : 01 48 18 84 88. Fax : 01 48 18 84 56

Courriel : form-synd@cgt.fr

Site Internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr>

Illustrations : F. Brachemi.

la
formation
syndicale

cgt

LA FORMATION
SYNDICALE

POURQUOI ?



AVRIL 2006

SOMMAIRE

Les pages qui suivent veulent contribuer à présenter la formation syndicale, non dans les détails de toutes les offres, ce qui serait impossible, mais dans la cohérence de son architecture.

Tous syndiqués

5

Participer à la vie syndicale : des clefs pour prendre toute sa place.

Responsables syndicaux

11

Accompagner à une prise de responsabilité particulière pour faire vivre le syndicat, une organisation territoriale ou professionnelle.

Élus et mandatés à l'entreprise

15

Accompagner à la prise d'un mandat.

Élus et mandatés hors entreprise

→ Dans la sphère protection sociale et territoires 19

→ Dans la sphère juridique 23

Les droits

29

Glossaire

35

GLOSSAIRE

ANPE

Agence nationale pour l'emploi

ASSEDIC

Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

CAF

Caisse des allocations familiales

CESR

Conseil économique et social régional

CODEF, COREF

Comité départemental de l'emploi et de la formation

COPIRE

Commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi

COTOREP

Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel

CPAM

Caisse primaire d'assurance maladie

CRAM

Caisse régionale d'assurance maladie

CREFP

Conseil régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CRILD

Commission régionale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations

MSA

Mutualité sociale agricole

TASS

Tribunal des affaires sanitaires et sociales

TCI

Tribunal du contentieux de l'incapacité

UNEDIC

Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

LE SAVIEZ-VOUS ?

PRUDIS-CGT

C'est l'institut de formation des conseillers prud'hommes Cgt. Association régie par la loi de 1901 pour répondre à une obligation légale, elle a pour objet exclusif la formation spécifique des conseillers prud'hommes salariés, en l'inscrivant dans le cadre des orientations et principes de fonctionnement de la Cgt.

Contact : courriel : prudis@cgt.fr ou téléphone : 01 48 18 81 31.

LES INSTITUTS DU TRAVAIL

Les premiers instituts ont été créés dans les années 1950 avec, pour objectif, une formation de niveau universitaire pour les syndicalistes. Un décret de 1985 précise leurs missions : « *Les instituts ont pour objet de poursuivre et de développer dans un esprit de confiance mutuelle la coopération institutionnelle entre l'université et les organisations syndicales, de coopérer à la formation et de participer à la recherche en sciences sociales du travail, de gérer et de développer la documentation y afférent et d'organiser des débats et rencontres* ».

Il y a aujourd'hui 11 Instituts : 2 nationaux, Sceaux - Bourg-la-Reine attaché à Paris 1 et Strasbourg ; 9 régionaux, Aix, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Nancy, Lille, Rennes, Bordeaux et Toulouse.

Plus d'infos et les coordonnées des instituts sur :

www.formationsyndicale.cgt.fr

LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES) ET LA FORMATION SYNDICALE

La CES, comme toutes les centrales affiliées accordent une grande importance à la formation syndicale. Elle a créé un institut qui propose des formations rassemblant des syndicalistes de plusieurs pays sur des sujets d'intérêts communs. La Cgt y envoie régulièrement des participants.

Plus d'infos et les coordonnées de l'institut sur :

www.formationsyndicale.cgt.fr

LA FORMATION SYNDICALE POURQUOI ?

Pour être efficace, tout simplement

La recherche d'une plus grande efficacité pour le syndicalisme est au cœur des préoccupations de la Cgt.

Bâtir une économie performante pour servir le progrès social exige d'arrêter de dévaloriser le travail humain. Il faut au contraire lui donner un nouveau statut qui permette de développer toutes les potentialités des individus. La sécurité sociale professionnelle revendiquée par la Cgt conjugue accès à l'emploi correctement rémunéré, déroulement de carrière grâce à des droits attachés à chaque personne, quelles que soient les évolutions des entreprises, et droit à une véritable formation tout au long de la vie.

Gagner de telles avancées sociales ne sera pas possible sans des syndiqués nombreux, pleinement acteurs décideurs.

Parmi eux, il en faut qui assument des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation. Ils et elles sont élus sur la base de la confiance que les autres leur accordent. C'est primordial.

Cela ne dispense pas d'acquérir les connaissances et, plus largement, les capacités indispensables à la réussite de la mission qui leur est confiée. Cela a toujours été vrai.

Aujourd'hui, c'est devenu déterminant. Parce que le champ du syndicalisme s'élargit, les questions se complexifient, le salariat s'est beaucoup diversifié, les techniques évoluent dans le syndicalisme comme dans la société.

Tout cela donne à la formation syndicale une place nouvelle et un rôle différent. Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun, dès l'adhésion, au fur et à mesure des prises de responsabilités, puis tout au long de sa vie syndicale, constitue un enjeu majeur pour que la Cgt atteigne les objectifs qu'elle se fixe.

LA FORMATION SYNDICALE COMMENT ?

La formation syndicale, ce n'est pas l'école !

Il n'y a pas d'un côté des élèves et de l'autre un ou des maîtres.

Il y a des syndiqués rassemblés dans une même volonté de s'écouter, de partager leurs savoirs et leurs pratiques, de les confronter avec les savoirs et les pratiques de la cgt, son patrimoine vivant.

Le participant à l'action de formation est au centre de la démarche pédagogique.

Toutes les méthodes utilisées par les formateurs, qui sont eux aussi des syndiqués, permettent à chacune et à chacun d'être à l'aise pour apprendre.

Le stagiaire, de ce fait, est amené par l'expérience qu'il acquiert à s'approprier les connaissances par son propre travail. Il est en mesure d'évaluer la progression de ses connaissances.

Le but est de favoriser son implication dans la vie syndicale, d'agir en percevant le sens et la finalité.

La formation syndicale c'est s'enrichir du collectif et y prendre du plaisir ! Bernard Thibault disait lors d'une intervention au centre de formation de la Cgt à Courcelle-sur-Yvette :

« Nous voulons mettre à disposition de tous les militants de la Cgt, à un moment ou à un autre de leur vie syndicale, un cadre, une organisation, un savoir-faire qui permettent d'injecter le dynamisme du travail collectif dans la construction personnelle de chacun ; avec, comme carburant, l'intense satisfaction que ressent quiconque a conscience, tour à tour, d'avoir apporté et d'avoir appris ».



LES DROITS

2) Prévoir le maintien du salaire intégralement

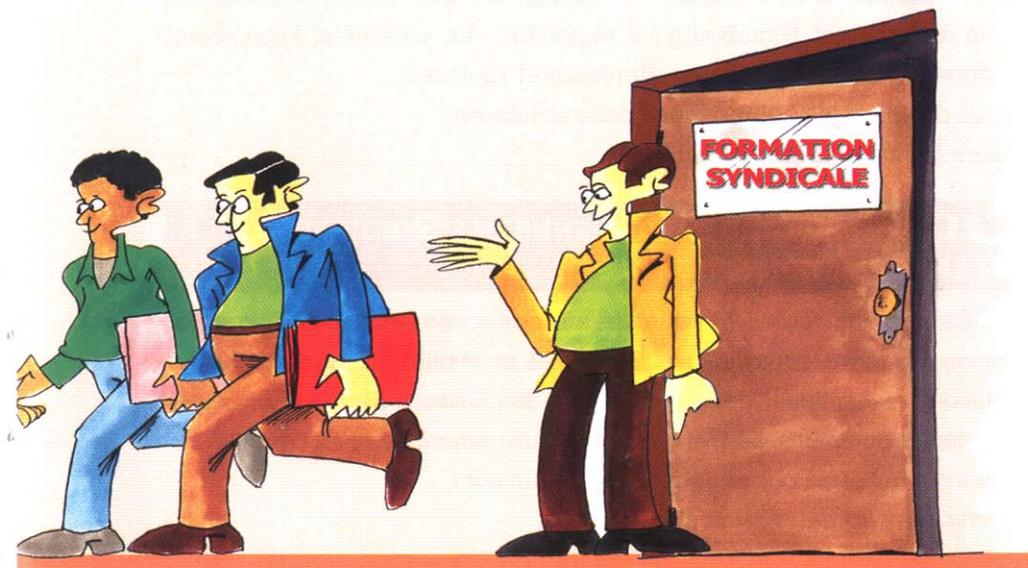
Aujourd'hui la rémunération du congé existe dans les entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés seulement à hauteur de 0,08 pour mille de la masse salariale.

Proposition : Faire sauter ce verrou et obtenir que, dans tous les cas, le congé soit rémunéré.

3) Inciter les employeurs à remplacer les salariés absents dans le cadre de ce congé

Actuellement, à l'entreprise, l'organisation et la charge de travail pèsent négativement sur la possibilité réelle de partir en congé de formation économique, sociale et syndicale, d'autant que celles et ceux qui l'utilisent sont rarement remplacés.

Proposition : Obtenir le remplacement de tout salarié partant en congé formation syndicale. Dans ce cas les dépenses correspondantes des entreprises seraient déductibles du montant de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle.



LES DROITS

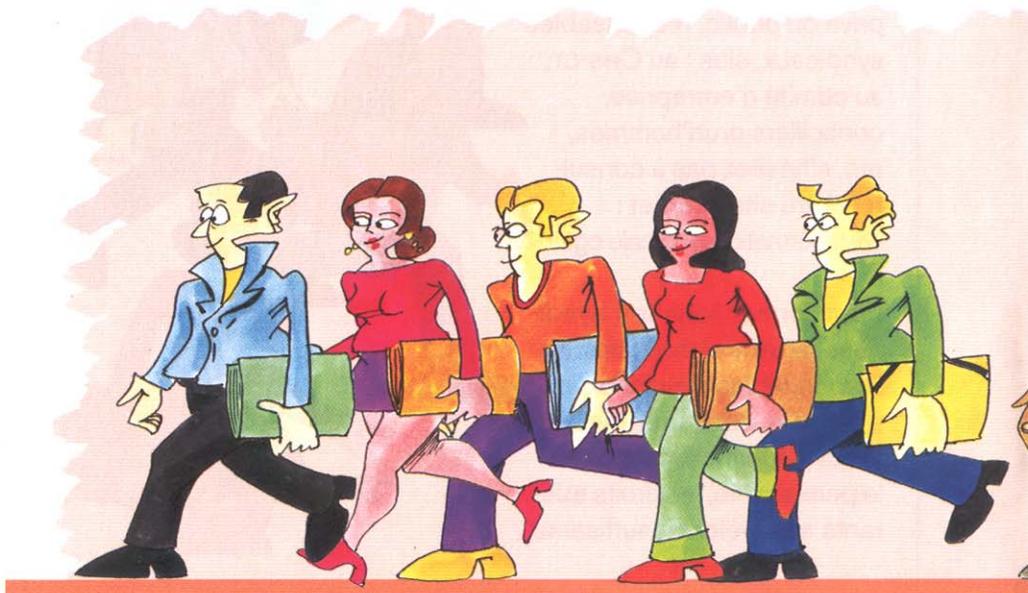
DES DROITS À CONQUÉRIR

Voici trois principales propositions valables pour le privé comme pour le public, qui pourraient être inscrites dans les cahiers revendicatifs des entreprises et faire l'objet d'initiatives revendicatives à l'entreprise, dans la branche, le territoire et confédéralement.

1) Elargir le nombre de bénéficiaires

Tous les salariés ont droit à la formation syndicale. Mais ce droit est théorique. Non seulement un arrêté ministériel limite le nombre de jours disponibles en fonction de la taille de l'établissement, mais de plus, les droits spécifiques liés à des mandats particuliers viennent amputer ce nombre de jours.

Proposition : Contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, le nombre de jours de formation dont bénéficient les salariés ayant des mandats particuliers, ne doit pas s'imputer sur les droits disponibles.



TOUS SYNDIQUÉS



Je m'appelle Claude, je viens de me syndiquer ; Jean, je suis membre de la direction de l'union départementale (UD) ; Axelle, je suis déléguée du personnel ; Cyril, je suis administrateur à la CPAM ; Aline, je suis conseillère du salarié ; Dominique, je n'ai pas de responsabilité ni de mandat particulier. Nous sommes tous différents, mais nous partageons une envie : être des acteurs de la vie syndicale.

UNE PLACE POUR CHACUNE ET CHACUN



La Cgt souhaite que chacune et chacun de celles et ceux qui la composent exercent pleinement leur citoyenneté syndicale. Être citoyen, c'est avoir des droits et des devoirs qui se présentent souvent comme les deux faces d'une même pièce. Côté pile, j'ai le droit d'être consulté. Côté face, j'ai le devoir de donner mon opinion.

Les droits de chaque syndiqué renvoient aux devoirs de l'organisation. Il appartient à la Cgt, du syndicat à la confédération, d'informer, d'organiser la vie syndicale, pour permettre à chaque syndiqué d'exercer pleinement ses droits et ses devoirs.

Évidemment, le droit (qui est aussi un devoir) de participer à la vie syndicale ne se concrétise pas de la même manière pour toutes et tous. Les circonstances, les

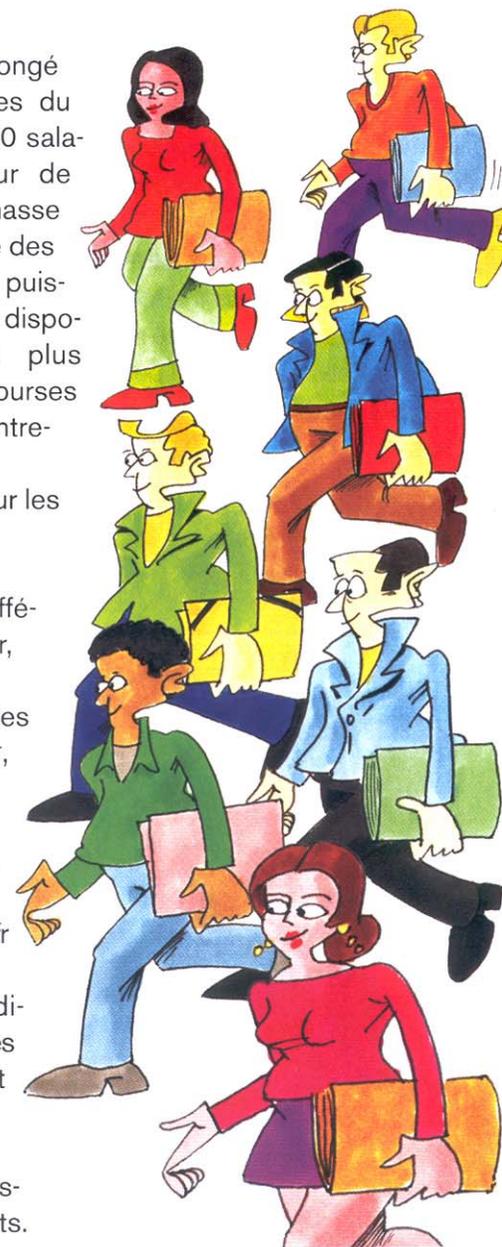


● La rémunération du congé existe dans les entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés seulement à hauteur de 0,08 pour mille de la masse salariale. La loi a prévu que des compléments de salaire puissent être apportés par des dispositions conventionnelles plus intéressantes et par des bourses votées par les comités d'entreprise.

Le salaire est maintenu pour les fonctionnaires.

Pour mieux connaître les différents droits, pour les utiliser, que vous soyez du secteur privé ou public, responsables syndicaux, élus : au CHS-CT, au comité d'entreprise, conseillers prud'hommes, etc, n'hésitez pas à consulter notre site Internet : www.formationsyndicale.cgt.fr

Pour former tous les syndiqués, les élus et mandatés, les responsables syndicaux, et s'inscrire dans une dynamique de formation syndicale permanente, les droits existants se révèlent insuffisants.



LES DROITS EXISTANTS ET CEUX À CONQUÉRIR

C'EST QUOI LES DROITS AUJOURD'HUI ?

Le droit à la formation économique sociale et syndicale existe depuis 1957. Depuis, des avancées ont été obtenues, qui sont le résultat d'initiatives et de luttes menées dans des entreprises, branches et territoires.



QUE PRÉVOIT LA LÉGISLATION AUJOURD'HUI ?

- Le congé formation économique sociale et syndicale concerne tous les salariés (12 jours par an pouvant être portés à 18 jours pour les animateurs de stages et responsables syndicaux prévus dans le Code du travail, mais pas dans le statut des fonctions publiques). Un arrêté ministériel du 7 mars 1986 fixe le nombre de jours disponibles par taille d'établissement.

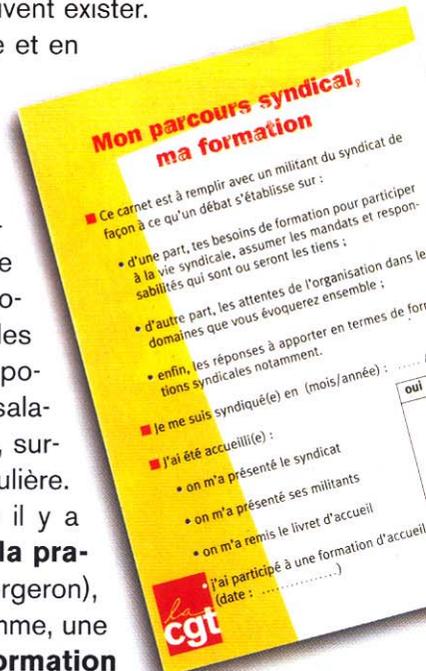


disponibilités, les envies ne sont pas les mêmes, au même moment de la vie, pour toutes et tous. Et heureusement !

Les parcours à l'intérieur de l'organisation, comme dans la vie en général, sont divers. Tel syndiqué sera très rapidement élu, mandaté, ou aura une responsabilité particulière dans l'organisation, alors que tel autre pourra très bien rester syndiqué toute sa vie sans exercer d'autres responsabilités que celle de participer, à sa place de syndiqué, à la vie syndicale. Et c'est déjà très important. Tous les cas de figure peuvent exister.

L'important, c'est que chacun soit à l'aise et en capacité de jouer pleinement son rôle, là où il est. Pour lui-même et pour l'efficacité de l'organisation.

Pour cela, il y a des choses à savoir, à comprendre (comment fonctionne l'entreprise, la société en général, la nature et le sens des décisions ou propositions patronales ou des pouvoirs publics, le rôle des syndicats, la nature et le sens de leurs propositions, le rôle des élus, les droits des salariés...) et aussi des choses à savoir faire, surtout si on exerce une responsabilité particulière. Pour acquérir ces savoirs et savoir-faire il y a trois vecteurs qui doivent se conjuguer : **la pratique** (c'est en forgeant qu'on devient forgeron), **la lecture** de la presse syndicale (un homme, une femme informé en vaut deux)...et **la formation syndicale**.



LA FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT POUR TOUS LES SYNDIQUÉS

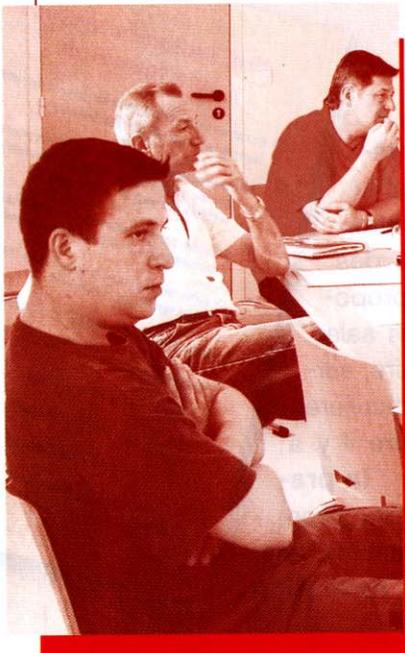
Un droit qui doit pouvoir s'exercer dès son adhésion et tout au long de sa vie syndicale.

Dès son adhésion, celui ou celle qui se syndique doit être accueilli-e, et le plus rapidement possible, dans des formes souples et diversifiées, être invité-e à participer à une formation d'accueil.

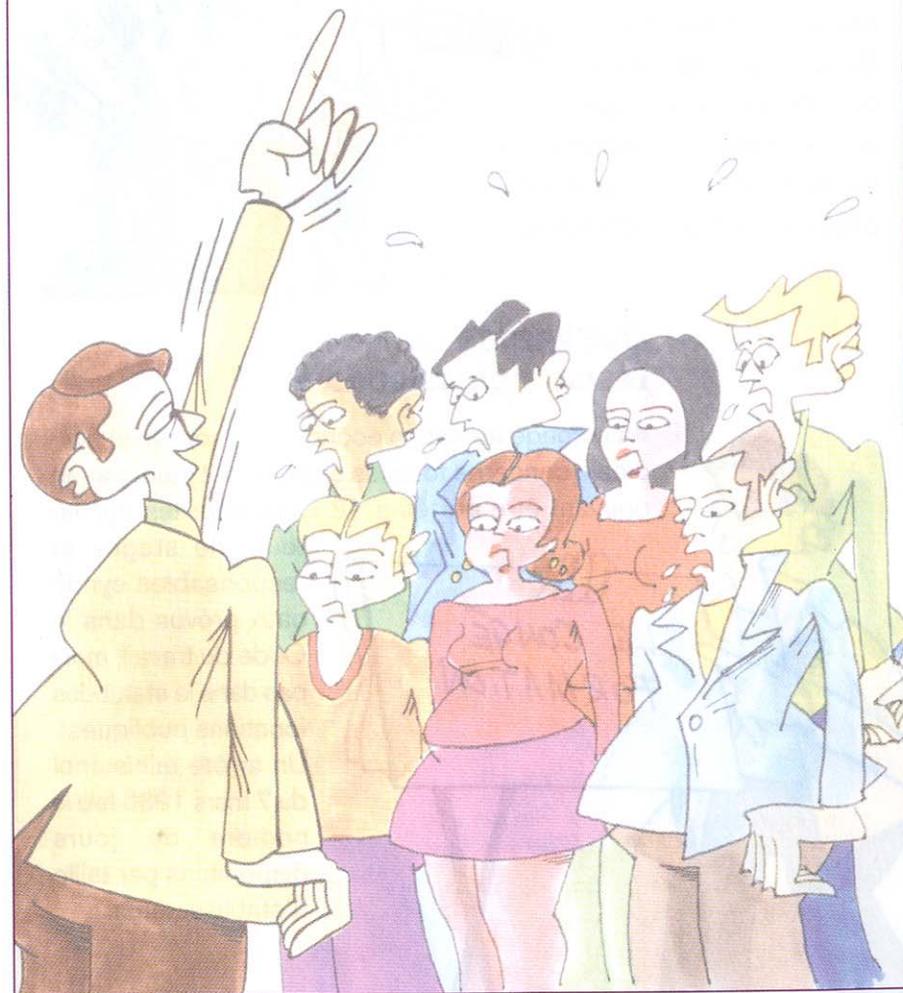
Des outils à la disposition des syndicats

Le livret d'accueil confédéral. Il se présente sous la forme de fiches présentant sommairement la Cgt. Il peut utilement être complété par quelques infos de proximité géographique, professionnelle, spécifique éventuellement (noms des délégués, permanence syndicale, initiatives syndicales dans la période...)

La FANS (Formation d'accueil des nouveaux syndiqués). C'est un moment de confrontations, d'échanges et de constructions collectives de connaissances. Elle est à réaliser au plus près des lieux d'organisation et de travail. Un guide de réalisation est disponible pour aider les militants des syndicats à organi-



LES DROITS



Responsable de l'activité Droits, libertés, actions juridiques (DLA)

Formation organisée par la confédération.

Deux types de stages sont proposés :

- « Droit du travail et action revendicative » organisé à l'Institut du travail de Strasbourg, pour les responsables de l'activité « Droits, libertés, actions juridiques » d'union locale, d'union départementale, de fédération ou de gros syndicat, ainsi que pour les membres de commissions exécutives des structures de la Cgt.
- « animateurs DLAJ » organisé à Courcelle, en 5 jours.

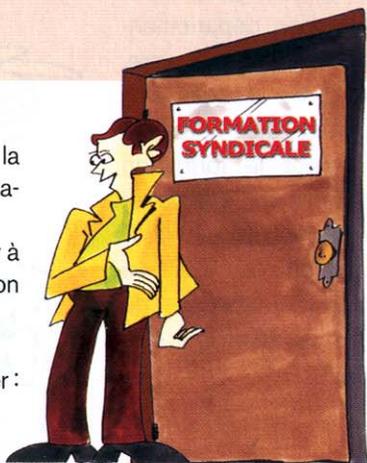
Conseiller prud'homme

Les trois premiers modules de formation sont organisés par les unions départementales, le plus rapidement après l'élection ou la prise de mandat. Les autres formations sont organisées par Prudis-Cgt, soit à Courcelle, soit en région ou dans des unions départementales, ou encore en Institut du travail. Pour connaître l'offre de formation, contactez votre union départementale ou Prudis-Cgt (voir page 34).

Chaque conseiller-ère prud'homme a droit à six semaines de formation par période de 5 ans.

Les formations syndicales sont sous la responsabilité des différentes organisations et structures composant la Cgt. Pour les connaître il faut donc s'adresser à son syndicat, son union locale, son union départementale, sa fédération.

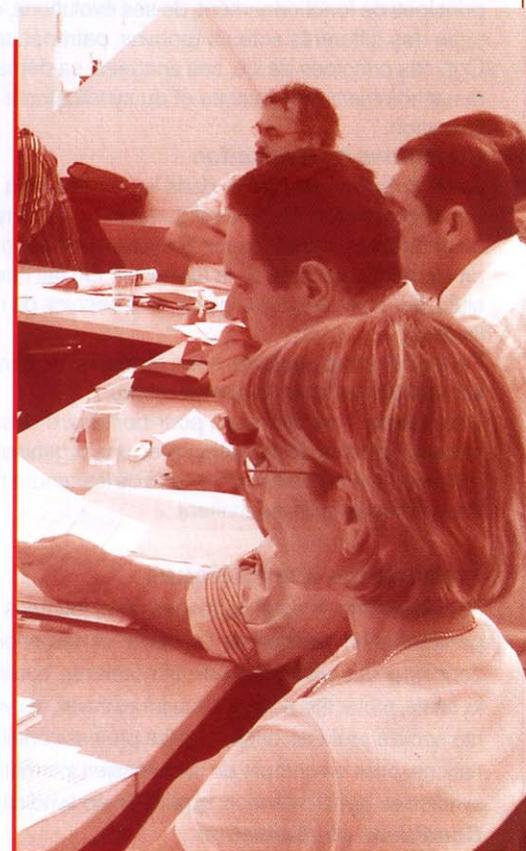
Pour plus de renseignements, consulter : www.formationsyndicale.cgt.fr



ser ces formations d'accueil. Les nouveaux syndiqués auront ainsi les éléments pour prendre toute leur place dans le collectif de l'organisation.

« **Mon parcours syndical, ma formation** ». Il s'agit d'un dépliant de même format que les fiches du livret d'accueil. Sa vocation est de faciliter l'échange entre le nouvel adhérent et celui qui l'accueille en lui présentant les différentes possibilités offertes par la formation syndicale.

Tout au long de sa vie syndicale, quelle que soit sa situation, syndiqué sans autre responsabilité que celle de participer à la vie syndicale (et c'est déjà très important) ou assumant des mandats et/ou des responsabilités dans l'organisation, la formation syndicale est à utiliser sans modération.



TOUS SYNDIQUÉS

Les offres de formation

Au delà de la formation d'accueil (voir plus haut) d'autres formations peuvent être proposées.

Formations d'initiation

Elles doivent permettre l'acquisition de repères sur les questions posées au syndicalisme en France, en Europe et dans le monde à propos de la société de ses principes de fonctionnement, de ses évolutions, de la place du salariat, de la stratégie des différents acteurs (pouvoir, patronat, autres forces syndicales etc.). La Cgt, ces principes de vie, ses analyses, sa démarche de conquêtes sociales, de rassemblement des salariés et du syndicalisme constituent le fil rouge de cette formation.

Conditions de réalisation

Cette formation se réalise dans les territoires, à l'initiative des unions locales ou départementales. Cette configuration où se retrouvent ensemble des syndiqués de différentes entreprises et branches professionnelles, de multiples statuts, est un élément constitutif de la formation. On fait l'expérience concrète de nos diversités, des intérêts convergents, des besoins de rassemblement et de confédération.

Partout où c'est possible, cette formation se tient sur cinq jours consécutifs. Elle est traditionnellement appelée niveau 1.

Des travaux sont en cours pour construire des outils pédagogiques visant les mêmes objectifs de formation avec une organisation plus souple, modulable, permettant de multiplier les offres afin de les rendre réellement accessibles pour tous les syndiqués qui le souhaitent.

Formations thématiques

Pour l'essentiel, il s'agit de stages ou/et journées d'étude organisés sur des sujets particuliers en fonction de l'actualité et des priorités de l'organisation. Cela peut concerner des enjeux revendicatifs (salaires, qualifications, formation professionnelle, santé, protection sociale, sécurité au travail, nouveau statut du travail salarié et sécurité sociale professionnelle, égalité professionnelle, lutte contre toutes les discriminations, prise en compte de la dimension internationale, etc.), des enjeux de forces syndicales (syndicalisation, qualité de vie syndicale, formation syndicale, etc.).

Conditions de réalisation

Ces formations syndicales sont sous la responsabilité des différentes organisations et structures composant la Cgt. Certaines d'entre elles traitent la plupart de ces problématiques dans le stage appelé niveau 2.

Pour connaître ces formations, il faut s'adresser à son syndicat, son union locale, son union départementale, sa fédération.

Pour plus de renseignements, consulter : www.formationsyndicale.cgt.fr

MANDATS HORS ENTREPRISE

SPHÈRE JURIDIQUE

Les offres de formation

Conseiller du salarié

Formation organisée par les unions départementales ou par groupement d'unions locales. Selon l'expérience des stagiaires dans le mandat, cette formation dure 3 ou 5 jours.

Renseignements auprès de votre union locale, union départementale.

Droit à la formation : l'article L. 122-14-17 du Code du travail dispose que l'employeur est tenu d'accorder au conseiller du salarié les autorisations d'absence pour se former, dans la limite de deux semaines par période de trois ans suivant la publication de la liste départementale.

Défenseur syndical

Formation organisée par les unions départementales. Contactez la vôtre. Les droits d'accès à la formation sont ceux prévus pour la formation économique, sociale et syndicale (article L. 451-1 du Code du travail), en raison de l'absence de statut du défenseur syndical.



MANDATS HORS ENTREPRISE

SPHÈRE JURIDIQUE

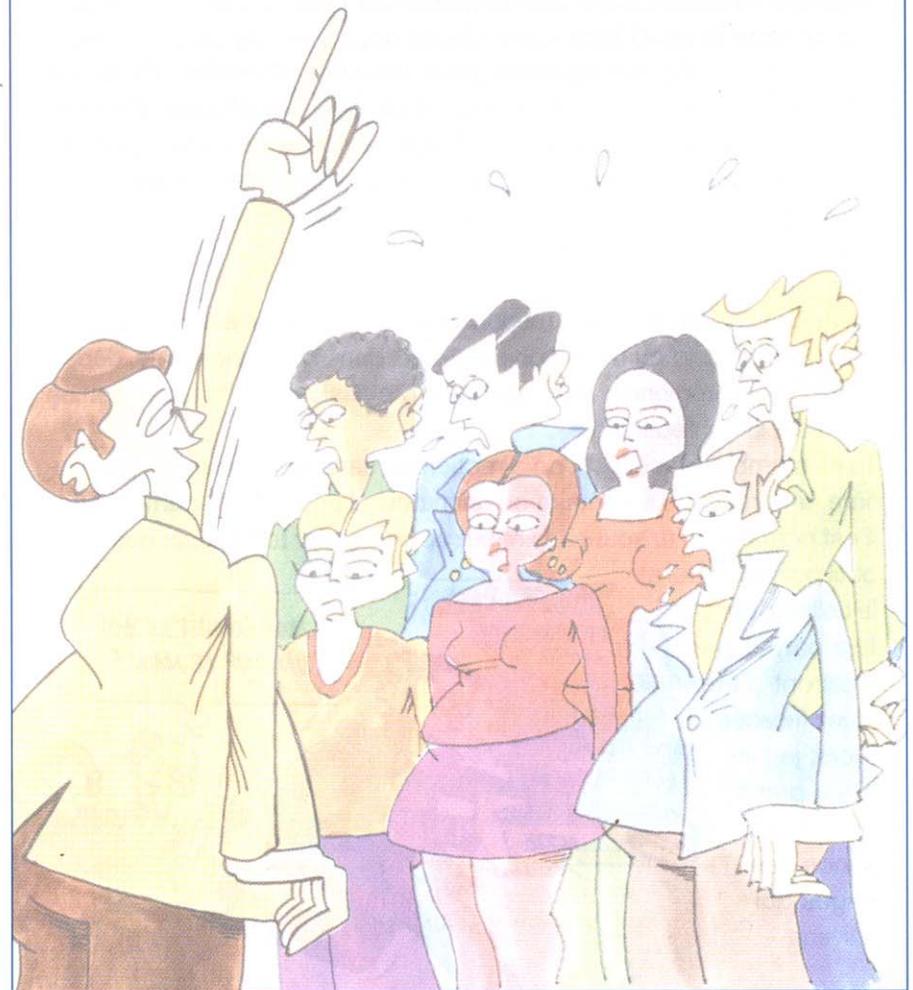
Un outil : le dépliant « *Mon parcours syndical, ma formation* »¹ La vocation de cet outil est de faciliter l'échange décrit ci-dessus en posant systématiquement la question de la formation comme un droit de celui qui accepte d'assumer un mandat au nom des autres syndiqués et, s'il est élu, au nom des salariés, en ayant pour objectif la recherche d'une exigence d'efficacité individuelle et collective. Il sert aussi de support pour noter son parcours de formation lié à son parcours syndical, montrant ainsi que la formation syndicale n'est pas un supplément d'âme pour ceux qui aiment cela ou qui ont du temps

pour, mais un outil à utiliser sans modération tout au long de sa vie syndicale, quelle que soit sa situation, syndiqué sans autre responsabilité que celle de participer à la vie syndicale (et c'est déjà très important) ou assumant des mandats et/ou des responsabilités dans l'organisation.

1. Ce dépliant en trois volets est destiné à compléter le livret d'accueil confédéral. Il doit être utilisé séparément pour tous. Pour commander le dépliant, contacter la formation syndicale confédérale par téléphone ou par courriel. Pour commander le livret d'accueil (1 €) s'adresser au Matériel syndical Cgt - Case 2-1 263, rue de Paris. Montreuil Cedex. Courriel : compta.conf@cgt.fr



RESPONSABLES DANS L'ORGANISATION



RESPONSABLES DANS L'ORGANISATION

Jean

Membre de la CE de l'union départementale

Je suis élu à la commission exécutive (CE) de mon union départementale (UD) depuis le dernier congrès. J'avais accepté cette responsabilité parce que je suis convaincu qu'on ne peut pas être efficace en restant chacun dans sa boîte. Mais je n'avais pas une idée très précise ni sur le rôle de la CE, ni sur ce que moi je pourrais y apporter. Heureusement, une formation de toute la CE a été organisée sur trois jours. C'était super. Un, ça nous a permis de mieux nous connaître et ça c'est important pour travailler ensemble. Deux, j'ai découvert quelles étaient les missions de l'UD, les champs d'activité à couvrir et trois, on s'est approprié des méthodes de travail pour être plus efficaces. Mais ma plus grosse découverte, c'est le fait que je suis un dirigeant à part entière de l'UD et j'estime maintenant avoir les moyens de jouer ma partition.

Toi aussi tu as été élu à une responsabilité dans l'organisation syndicale, dans ton syndicat ou ta section syndicale, dans ton union locale, départementale, ou régionale, dans ton union professionnelle, ta fédération ou encore à la confédération.

Tu es membre du collectif de direction ou sans responsabilité particulière encore, tu es secrétaire ou animateur d'une activité particulière.

Il est normal que tu souhaites mieux appréhender ton rôle, acquérir les outils qui vous (toi et

le collectif dont tu fais partie) permettront d'être plus efficaces.

Alors, je t'invite à prendre connaissance des pages qui suivent.



MANDATS HORS ENTREPRISE

SPHÈRE JURIDIQUE

ACCOMPAGNER À LA PRISE DE MANDAT

D'abord une affaire de conception et de démarche

Tout syndiqué peut être appelé à exercer un mandat syndical électif ou représentatif, dans ou hors de l'entreprise, dès lors que l'organisation et les autres syndiqués lui font confiance pour cela.

Toute prise de responsabilité se fait sur la base du volontariat, et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité d'un collectif.

La force de l'organisation vient du nombre de ses syndiqués et de leurs diversités. Mobiliser toutes les compétences nécessite de conjuguer de bonne manière la durée dans le mandat qui permet d'en prendre toute la mesure et le changement qui évite la routine. Cela signifie que personne ne doit se trouver isolé face à son mandat d'élu ou de représentant syndical.

Ce qui ne nie pas pour autant la responsabilité individuelle à assumer.

Accompagner à la prise de responsabilité est donc l'affaire du collectif, de ceux qui en assument l'animation et de celui qui accepte la responsabilité.

Cet accompagnement ne se réduit pas à la formation, mais elle l'inclut. Accompagner à la prise de mandat, c'est prendre du temps pour échanger sur la nature de celui-ci, ce que doit être l'activité à mener, sur les capacités nécessaires (les savoirs et les savoir-faire), la manière de les acquérir si on ne les a pas toutes lors de l'accès à la responsabilité, et autant l'avouer, on les a rarement.



MANDATS HORS ENTREPRISE

SPHÈRE JURIDIQUE

Aline

Je travaille dans une zone d'activités composée essentiellement de petites et moyennes entreprises.

Les syndicats y sont peu implantés. Me sachant éprise de justice, le secrétaire de l'union locale m'a proposé d'être conseillère du salarié. J'envisageais ce mandat comme celui d'un délégué du personnel. Mais je me suis aperçue très vite qu'il faut posséder d'autres connaissances et compétences.

L'échange d'expériences avec les conseillers plus anciens et l'information Cgt me sont utiles, mais ce qui m'a surtout considérablement aidée, c'est la formation des conseillers du salarié organisée par mon union départementale.



Toi aussi, tu accueilles, renseignes des salariés dans ton union locale ;
Tu es défenseur syndical devant les conseils de prud'hommes ;
Tu participes à la tenue de permanences juridiques ;
Tu animes l'activité Droits, libertés et actions juridiques (DLAJ) dans une structure de la Cgt.

Comme moi, tu as besoin d'acquérir des connaissances, un savoir-faire pour exercer efficacement tes missions. Alors, les informations qui suivent te concernent.

RESPONSABLES DANS L'ORGANISATION

ACCOMPAGNER À LA PRISE DE RESPONSABILITÉ SYNDICALE

D'abord une affaire de conception et de démarche.

Tout syndiqué peut être appelé à exercer une responsabilité particulière dans l'organisation, dès lors que les autres syndiqués lui font confiance pour cela.

Toute prise de responsabilité se fait sur la base du volontariat, et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité d'un collectif.

La force de l'organisation vient du nombre de ses syndiqués et de leurs diversités. Mobiliser toutes les compétences nécessite de conjuguer de bonne manière la durée dans la responsabilité qui permet d'en prendre toute la mesure et le changement qui évite la routine.

Cela signifie que personne ne doit se trouver isolé face à sa responsabilité.

Cela ne nie pas pour autant la responsabilité individuelle à assumer.

Accompagner à la prise de responsabilité est donc l'affaire du collectif, de ceux qui en assurent l'animation et de celui qui accepte la responsabilité.

Cet accompagnement ne se réduit pas à la formation, mais elle l'inclut.

Accompagner à la prise de responsabilité, c'est prendre du temps pour échanger sur la nature de cette responsabilité, ce que doit être l'activité à mener, sur les capacités nécessaires (les savoirs et les savoir-faire), la manière de les acquérir si on ne les a pas toutes lors de l'accès à la responsabilité, et autant l'avouer on les a rarement.

Un outil : le dépliant « *Mon parcours syndical, ma formation* »¹

La vocation de cet outil est de faciliter l'échange décrit ci-dessus en posant systématiquement la question de la formation comme un droit de celui qui accepte d'assumer une responsabilité syndicale et comme la recherche d'une exigence d'efficacité individuelle et collective. Il sert aussi de support pour noter son parcours de formation lié à son parcours syndical, montrant

1. Ce dépliant en trois volets est destiné à compléter le livret d'accueil confédéral. Il doit être utilisé séparément pour tous. Pour commander le dépliant, contacter la formation syndicale confédérale par téléphone ou par courriel. Pour commander le livret d'accueil (1 €) s'adresser au Matériel syndical Cgt - Case 2-1 263, rue de Paris. Montreuil Cedex. Courriel : compta.conf@cgt.fr

RESPONSABLES DANS L'ORGANISATION

ainsi que la formation syndicale n'est pas un supplément d'âme pour ceux qui aiment cela ou qui ont du temps pour, mais un outil à utiliser sans modération tout au long de sa vie syndicale, quelle que soit sa situation, syndiqué sans autre responsabilité que celle de participer à la vie syndicale (et c'est déjà très important) ou assumant des mandats et/ou des responsabilités dans l'organisation.

Les offres de formation pour les responsables syndicaux

Trois catégories de formations

Collectif de direction. Il s'agit d'une formation destinée aux membres du même collectif de direction. Une commission exécutive d'union départementale ou de fédération, par exemple. Cette formation a pour but de contribuer à ce que chaque membre du collectif, à égalité de droits et de devoirs, se sente pleinement dirigeant de l'organisation. Elle permet l'acquisition de repères forts et partagés sur les missions de l'organisation, ses grands champs d'activité à couvrir, le travail collectif et son animation, des méthodes et outils de travail pour gagner en efficacité.

Accompagnement à la prise de responsabilité individuelle. Secrétaire général, animateur de la vie syndicale, de l'activité revendicative, des questions financières, de la communication, responsable à la formation syndicale, etc. Ces formations visent à aider le nouveau responsable à bien appréhender en quoi consiste son rôle et à lui fournir les méthodes et outils pour qu'il soit opérationnel le plus rapidement possible.

Accompagnement à l'exercice de la responsabilité tout au long du mandat. Ces formations doivent permettre d'élargir le champ de ses compétences, de confronter ses pratiques avec d'autres militants exerçant les mêmes responsabilités, d'améliorer son efficacité personnelle au service de l'efficacité collective de l'organisation.

À titre d'exemple, voici quelques unes des formations destinées aux responsables syndicaux organisées par la confédération :

- Animateurs de la vie syndicale des unions départementales et fédérations...
- Responsables de la formation syndicale.

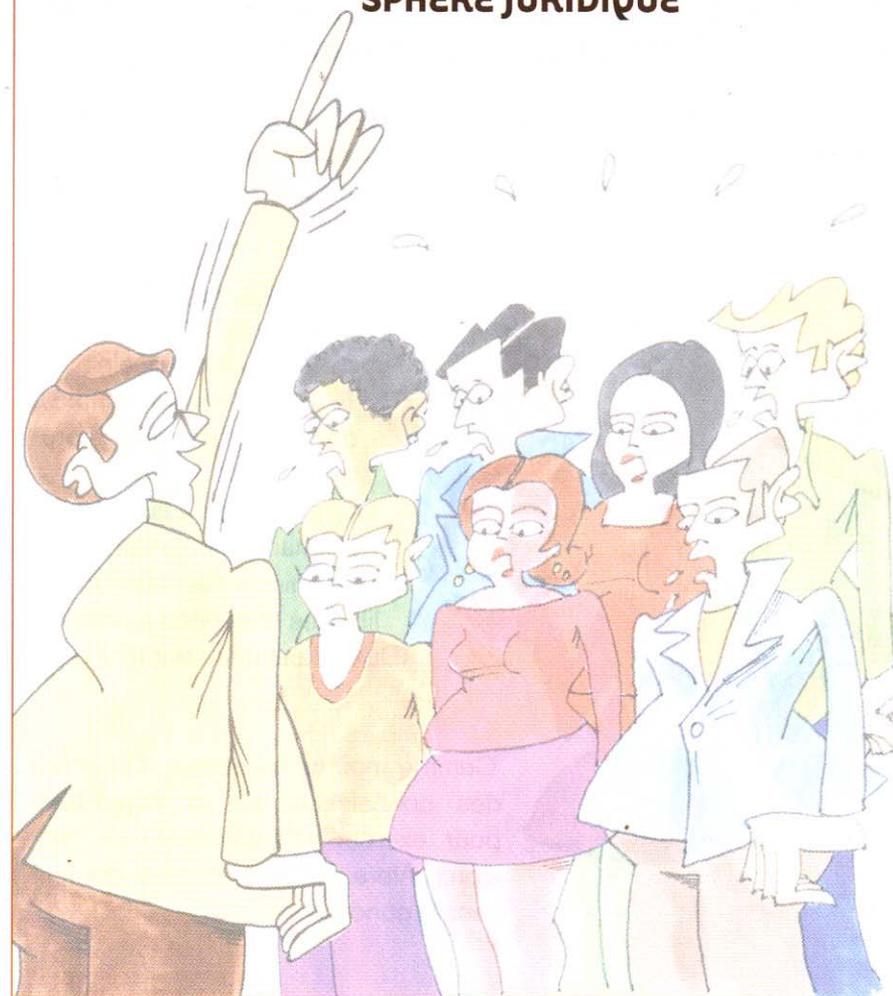
Les formations syndicales sont sous la responsabilité des différentes organisations et structures composant la Cgt.

Pour les connaître il faut donc s'adresser à son syndicat, son union locale, son union départementale, sa fédération.

Pour plus de renseignements, consulter : www.formationsyndicale.cgt.fr

MANDATS HORS ENTREPRISE

SPHÈRE JURIDIQUE



MANDATS HORS ENTREPRISE

SPHÈRE PROTECTION SOCIALE ET TERRITOIRES

un droit de celui qui accepte d'assumer un mandat au nom des autres syndiqués et, s'il est élu, au nom des salariés, en ayant pour objectif la recherche d'une exigence d'efficacité individuelle et collective. Il sert aussi de support pour noter son parcours de formation lié à son parcours syndical, montrant ainsi que la formation syndicale n'est pas un supplément

d'âme pour ceux qui aiment cela ou qui ont du temps pour, mais un outil à utiliser sans modération tout au long de sa vie syndicale, quelle que soit sa situation, syndiqué sans autre responsabilité que celle de participer à la vie syndicale (et c'est déjà très important) ou assumant des mandats et/ou des responsabilités dans l'organisation.

Les offres de formation

À titre d'exemple, voici la liste des formations destinées aux syndiqués investis dans un mandat dans un organisme de protection sociale, et organisées par la confédération :

- Assesseurs des TASS et TCI, administrateurs des institutions de prévoyance, mandatés dans les ASSEDIC, les ANPE, les COPIRE, les COTOREP, les CPAM, les CAF, les CRAM, etc.
- Mandaté dans les CODEF, les COREF, les GREFP, les COTOREP, les CRILD, etc.

Administrateur CPAM, CAF, MSA :

Formation organisée par les unions départementales.

Administrateur ASSEDIC, UNEDIC :

Formation organisée par la confédération, par exemple : « Formation assurance chômage-emploi ».

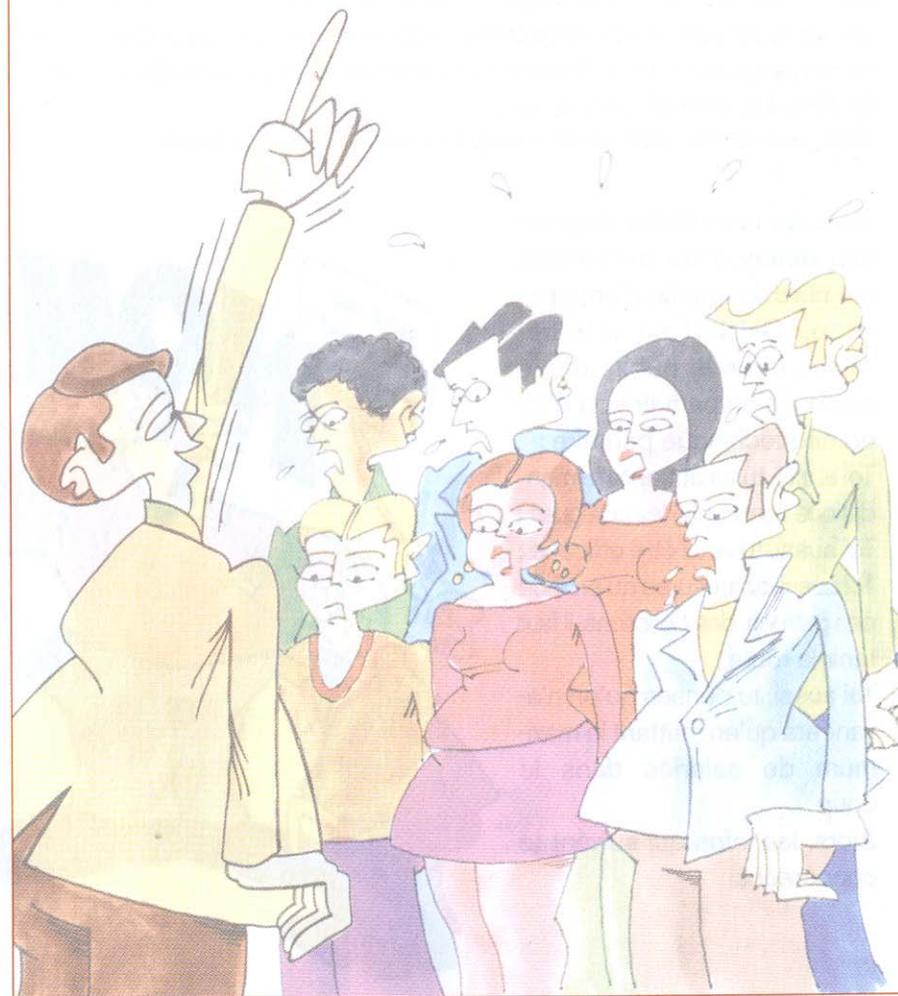
Pour les sigles, voir glossaire page 35

Les formations syndicales sont sous la responsabilité des différentes organisations et structures composant la Cgt.

Pour les connaître il faut s'adresser à son syndicat, son union locale, son union départementale, sa fédération.

Pour plus de renseignements, consulter : www.formationsyndicale.cgt.fr

ÉLUS MANDATÉS À L'ENTREPRISE



ÉLUS MANDATÉS À L'ENTREPRISE

Axelle

Je suis élue DP depuis trois mois.

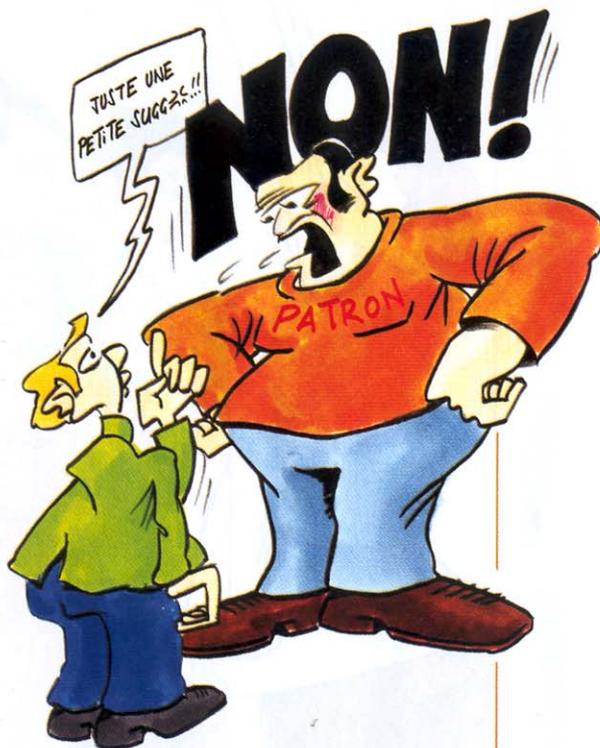
Dans mon entreprise qui confectionne des vêtements pour des grandes marques (Lacroix, Alaïa, Dior...), nous sommes 123 salariés et 17 syndiqués.

J'ai accepté ce mandat parce que le patron ne connaît qu'un seul mot quand il s'agit de répondre à nos revendications : NON !

Avec mes copines et mes copains du syndicat, on ne veut pas se laisser faire. Je suis vraiment décidée, mais je me rends compte qu'il y a en fait pas mal de trucs à savoir sur les droits, et puis surtout pour mettre tous les salariés dans le coup.

Bref j'ai entendu dire qu'on pouvait se former. Ça m'intéresse.

Toi aussi tu es délégué syndical, délégué du personnel, membre du comité d'entreprise, du CHSCT ou si tu travailles dans le public d'une commission paritaire ou d'un comité technique paritaire ; Toi aussi, tu as accepté le mandat que t'ont confié tes collègues ; Toi aussi, tu veux être efficace ; Toi aussi, tu mesures qu'en face des patrons, des directions, il faut tenir la route ; Toi aussi, tu penses qu'on n'avancera qu'en mettant le maximum de salariés dans le coup... Alors, les infos qui suivent te concernent.



MANDATS HORS ENTREPRISE

SPHÈRE PROTECTION SOCIALE ET TERRITOIRES

ACCOMPAGNER À LA PRISE DE MANDAT

D'abord une affaire de conception et de démarche

Tout syndiqué peut être appelé à exercer un mandat syndical électif ou représentatif, dans ou hors de l'entreprise, dès lors que l'organisation et les autres syndiqués lui font confiance pour cela.

Toute prise de responsabilité se fait sur la base du volontariat, et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité d'un collectif.

La force de l'organisation vient du nombre de ses syndiqués et de leurs diversités. Mobiliser toutes les compétences nécessite de conjuguer de bonne manière la durée dans le mandat qui permet d'en prendre toute la mesure et le changement qui évite la routine. Cela signifie que personne ne doit se trouver isolé face à son mandat d'élu ou de représentant syndical.

Ce qui ne nie pas pour autant la responsabilité individuelle à assumer.

Accompagner à la prise de responsabilité est donc l'affaire du col-

lectif, de ceux qui en assument l'animation et de celui qui accepte la responsabilité.

Cet accompagnement ne se réduit pas à la formation, mais elle l'inclut.

Accompagner à la prise de mandat, c'est prendre du temps pour échanger sur la nature de celui-ci, ce que doit être l'activité à mener, sur les capacités nécessaires (les savoirs et les savoir-faire), la manière de les acquérir si on ne les a pas toutes lors de l'accès à la responsabilité, et autant l'avouer on les a rarement.

Un outil : le dépliant « *Mon parcours syndical, ma formation* »¹

La vocation de cet outil est de faciliter l'échange décrit ci-dessus en posant systématiquement la question de la formation comme

1. Ce dépliant en trois volets est destiné à compléter le livret d'accueil confédéral. Il doit être utilisé séparément pour tous. Pour commander le dépliant, contacter la formation syndicale confédérale par téléphone ou par courriel. Pour commander le livret d'accueil (1 €) s'adresser au Matériel syndical Cgt - Case 2-1 263, rue de Paris. Montreuil Cedex. Courriel : compta.conf@cgt.fr

Cyril

Administrateur de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

L'avenir de la protection sociale revêt un enjeu important. Dans ce domaine, la Cgt est force de propositions et d'action. Lorsque mon union départementale m'a proposé de me désigner pour siéger au conseil d'administration de la CPAM, j'ai accepté. Ma décision a été assez rapide car cette sollicitation s'accompagnait d'une proposition de formation. De son côté, mon syndicat d'entreprise m'a aidé pour payer l'abonnement aux publications utiles.

Toi aussi, tu es membre d'un conseil d'administration d'un organisme de protection sociale ;

Tu représentes la Cgt dans une caisse de retraite ;

Tu es membre d'un conseil d'administration des Assedic ;

Tu participes à l'activité d'un collectif « protection sociale » de ton union départementale, de ta fédération.

Tu es mandaté dans une des institutions où l'on traite de l'aménagement des territoires, de l'emploi, de la formation professionnelle...

Comme moi, tu ressens le besoin d'acquérir des connaissances, un savoir-faire pour exercer efficacement tes missions ...

Alors, les informations qui suivent te concernent.



ACCOMPAGNER À LA PRISE DE MANDAT

D'abord une affaire de conception et de démarche.

Tout syndiqué peut être appelé à représenter le syndicat et/ou à se présenter au nom du syndicat à une élection professionnelle, dès lors que les autres syndiqués lui font confiance pour cela.

Toute prise de responsabilité se fait sur la base du volontariat, et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité d'un collectif.

La force de l'organisation vient du nombre de ses syndiqués et de leurs diversités. Mobiliser toutes les compétences nécessite de conjuguer de bonne manière la durée dans le mandat qui permet d'en prendre toute la mesure et le changement qui évite la routine.

Cela signifie que personne ne doit se trouver isolé face à son mandat d'élu ou de représentant syndical.

Ce qui ne nie pas pour autant la responsabilité individuelle à assumer.

Accompagner à la prise de responsabilité est donc l'affaire

du collectif, de ceux qui en assurent l'animation et de celui qui accepte la responsabilité.

Cet accompagnement ne se réduit pas à la formation, mais elle l'inclut.

Accompagner à la prise de mandat, c'est prendre du temps pour échanger sur la nature de celui-ci, ce que doit être l'activité à mener, sur les capacités nécessaires (les savoirs et les savoir-faire), la manière de les acquérir si on ne les a pas toutes lors de l'accès à la responsabilité, et autant l'avouer on les a rarement.

Un outil : le dépliant « *Mon parcours syndical, ma formation* »¹

La vocation de cet outil est de faciliter l'échange décrit ci-dessus en posant systématiquement la question de la formation comme un droit de celui qui

1. Ce dépliant en trois volets est destiné à compléter le livret d'accueil confédéral.

Il doit être utilisé séparément pour tous.

Pour commander le dépliant, contacter la formation syndicale confédérale par téléphone ou par courriel.

Pour commander le livret d'accueil (1 €)

s'adresser au Matériel syndical Cgt - Case 2-1 263, rue de Paris. Montreuil Cedex.

Courriel : compta.conf@cgt.fr

ÉLUS MANDATÉS À L'ENTREPRISE

accepte d'assumer un mandat au nom des autres syndiqués et, s'il est élu, au nom des salariés, en ayant pour objectif la recherche d'une exigence d'efficacité individuelle et collective. Il sert aussi de support pour noter son parcours de formation lié à son parcours syndical, montrant ainsi que la formation syndicale n'est pas un supplément d'âme

pour ceux qui aiment cela ou qui ont du temps pour, mais un outil à utiliser sans modération tout au long de sa vie syndicale, quelle que soit sa situation, syndiqué sans autre responsabilité que celle de participer à la vie syndicale (et c'est déjà très important) ou assumant des mandats et/ou des responsabilités dans l'organisation.

Les offres de formation

Élus du personnel dans le privé ou dans le public, la Cgt vous a présentés à une élection, la Cgt vous invite à vous former.

Pour l'ensemble de ces mandats, délégués du personnel, membres des comités d'entreprises, élus dans les comités techniques paritaires, les comités techniques d'établissements, les commissions administratives paritaires, dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail..., des formations spécifiques existent.

Cet outillage est une condition nécessaire pour mener à bien son mandat, mais pas suffisante.

Les élus Cgt doivent également participer aux formations destinées à tous les syndiqués (voir rubrique « Tous syndiqués »).

Les formations syndicales sont sous la responsabilité des différentes organisations et structures composant la Cgt.

Pour les connaître il faut s'adresser à son syndicat, son union locale, son union départementale, sa fédération.

Enfin, des droits spécifiques pour certaines de ces formations existent. Pour en savoir plus, consulter le site de la formation syndicale : www.formationsyndicale.cgt.fr

MANDATS HORS ENTREPRISE

SPHÈRE PROTECTION SOCIALE ET TERRITOIRES

